



La Haute Autorité est devenue un acteur identifié et reconnu, qui apporte sa contribution aux efforts de sensibilisation et de pédagogie, dans trois directions :

- l'amélioration de l'information apportée aux internautes. Pour répondre au mieux aux besoins de ces derniers, de nouvelles améliorations ont été apportées aux sites Internet. Le référencement du site Hadopi.fr a été optimisé, un nouvel onglet consacré aux études a été créé. Dans le même sens, la recommandation adressée aux abonnés dans le cadre de la réponse graduée a été modifiée avec un texte plus court et synthétique, des liens directs qui renvoient vers les sites ou ressources de l'Hadopi et l'ajout d'une vidéo ;
- l'information et la sensibilisation. L'Hadopi poursuit la sensibilisation engagée auprès d'un public large avec des acteurs tels que le CLEMI⁽⁴³⁾ ou l'association Initiadroit⁽⁴⁴⁾, pour éclairer sur les enjeux relatifs au droit d'auteur et faire connaître l'ensemble des offres culturelles en ligne, leurs modalités de diffusion ainsi que les différents secteurs culturels. En effet, d'après la deuxième vague du baromètre usages publiée en janvier 2013 par l'Hadopi, les usages culturels légaux connaissent une tendance positive : 78 % des utilisateurs de biens culturels dématérialisés déclarent les consommer de façon exclusivement licite. Un chiffre en hausse par rapport à décembre 2011 (71 %). Les actions d'information menées auprès de la communauté éducative visent en ce sens à vulgariser les enjeux relatifs au droit d'auteur auprès des enseignants et à les sensibiliser aux usages responsables et aux pratiques culturelles en ligne, pour qu'eux-mêmes puissent informer leurs élèves ;
- les échanges avec les acteurs français et internationaux. Au sein de l'environnement institutionnel dans lequel évolue l'Hadopi, l'année écoulée a été notam-

ment marquée par les travaux de la mission « Acte II de l'exception culturelle » confiée par la ministre de la Culture et de la Communication à Pierre LESCURE. La mission de concertation embrassait un spectre large incluant les missions de la Haute Autorité, c'est pourquoi les directions de l'Hadopi l'ont alimentée avec différents types de travaux. Par ailleurs, à l'international, les rencontres auxquelles l'Hadopi a participé et les relations entretenues avec une trentaine de pays lui ont permis de créer un réseau solide de partenaires.

Le grand public

Information sur Internet

• Le site www.hadopi.fr

À la suite de la mise en ligne d'une nouvelle version du site en 2012, la réflexion autour des nouvelles rubriques s'est poursuivie, toujours avec pour objet de faciliter la navigation et d'améliorer l'accès à l'information pour les internautes.

Le site Internet et le centre d'appel sont deux outils complémentaires permettant d'informer le grand public, de même que les abonnés faisant l'objet d'une procédure de réponse graduée. Les améliorations qui y sont apportées se doivent de ce fait d'être constantes. L'année écoulée a compté trois types d'évolutions majeures.

Référencement

Afin de consolider le travail d'optimisation réalisé en 2012, et d'en mesurer les effets, une analyse du référencement a été conduite pour établir quel est le référencement des pages du site hadopi.fr selon les requêtes probables que pourrait saisir sur un moteur de recherche un abonné ayant reçu un mail de recommandation. Ce travail de référencement avait pour objet d'améliorer le positionnement du site sur les moteurs de recherche pour le faire apparaître dans les premiers résultats.

Dans le même sens, plusieurs démarches ont été effectuées avec différents portails

gouvernementaux, tels que le site service-public.fr, afin d'optimiser la fréquentation du site.

Refonte de la page « J'ai reçu un mail »

Cette page est la deuxième page la plus visitée du site hadopi.fr après la page d'accueil. Sa refonte avait donc un double objectif :

- donner une information claire et synthétique : explication de la mission de réponse graduée, orientation vers les offres labellisées du site pur.fr ;
- améliorer le référencement de la page (et ainsi du site en général).

La création d'un onglet consacré à la mission d'observation

Sur le site, un nouvel espace a été créé afin de présenter les travaux relatifs à la mission d'observation de l'utilisation licite ou illicite des œuvres confiée à la Haute Autorité, qu'il s'agisse de travaux de recherche, des différentes études ou des travaux de veille. Cet onglet permet notamment de mettre en avant un savoir-faire spécifique pour recueillir et traiter des informations sur des sujets techniques, et notamment sur les usages illicites.

Fréquentation du site

Les statistiques de fréquentation sont analysées tous les mois. Ces dernières ont permis de montrer la nécessité de revoir certaines pages (missions de l'Hadopi et offre légale notamment).

Depuis le lancement de la nouvelle version du site en mai 2012, ces actions ont eu un effet positif et permis d'augmenter le nombre de visites. En effet, depuis le premier trimestre 2013, une hausse des visites du site (+27 %) a été constatée par rapport à l'année précédente : le site Hadopi.fr compte désormais 60 000 visites par mois (soit environ 20 000 visites supplémentaires).

(43) Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias de l'information.

(44) Association d'avocats bénévoles qui sensibilise les élèves aux sujets et problématiques juridiques.